

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 10 juillet 2017

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et
Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Jean-Claude Guindon
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Céline Dufresne
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour
La responsable des communications et du tourisme, Mme Colette Beaudoin

Absence motivée :

Madame Joëlle Larente, conseillère
Monsieur Jean-François Girard, conseiller

Dans la salle : 17 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2017-07-206 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est modifié par le retrait de l'item 7.5;

CONSIDÉRANT l'ajout des items suivants au projet d'ordre du jour;

- 14.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2002-29 sur la circulation et le stationnement et applicables par la Sûreté du Québec
- 14.2 Remerciements à la Municipalité de Saint-Joseph du Lac pour la signature d'un protocole d'entente permettant aux citoyens d'Oka d'accéder à la Bibliothèque municipale

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017

4. CORRESPONDANCE

4.1 TransCanada Pipelines

Mise à jour sur le projet Oléoduc Énergie Est - Lettre d'information informant des derniers développements récents et de sujets d'intérêt complémentaire pour les élus et les concitoyens

4.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Transmission d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations. Ce projet de décret vise à assurer l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables futures.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes payés et à payer

- 6.2 Adoption du Projet de règlement d'emprunt numéro 2017-170 au montant de 350 000 \$ relatif aux dépenses engendrées par les inondations 2017, d'une durée maximale de 5 ans (Moins 150 000 \$ estimation du remboursement en provenance de l'aide gouvernementale et incluant les réparations du quai municipal)

- 6.3 Dépôt du rapport sur les inondations 2017

- 6.4 Rémunération du personnel électoral – Élections du 5 novembre 2017

7. URBANISME

- 7.1 Rapport mensuel du service d'urbanisme

- 7.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le 515, rang de l'Annonciation (lot 210 : matricule : 6039-57-7000) Construction d'une installation septique pour une cabane à sucre existante

- 7.3 Demande d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le :

- 181, rue Notre-Dame (Parties de lot 66 et 66-A : matricule : 5835-65-8097) Démolition partielle et reconstruction du bâtiment principal
- 183, rue des Anges (lots 70-1 et 70-2 : matricule : 5835-64-3495) Rénovation extérieure du bâtiment principal

- 7.4 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 106, rue des Pèlerins (lot 388-46 : Matricule 5936-69-2740) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- ~~7.5 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 35-39, rue Saint-Jacques (lots 195-113, 195-114 et 195-274 : matricule : 5835-97-2976) Agrandissement du bâtiment principal~~
- 7.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc Optimiste au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables
- 7.7 Octroi d'un contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier au bout de la rue Picquet au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables
- 7.8 Octroi d'un contrat à la firme BSA Groupe Conseil pour la réalisation des plans, devis et surveillance chantier pour l'aménagement de trottoirs et d'égout pluvial pour le projet des corridors scolaires au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables
- 7.9 Octroi d'un mandat à la firme Voyou, performance créative, pour la réalisation d'outils de communication pour l'implantation de la collecte des résidus organiques au montant de 5 600 \$ plus les taxes applicables.

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Fourniture et installation de 4 caméras de surveillance au chalet du parc Optimiste par Alarmes Bigras inc. au montant de 2 932 \$ plus les taxes applicables
- 8.2 Fourniture et installation de 4 nouvelles lumières extérieures pour le chalet du parc Optimiste par l'entreprise Pominville Électrique inc. au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables
- 8.3 Installation d'un ponceau en face du 2051, chemin d'Oka par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 3 380 \$ plus les taxes applicables
- 8.4 Remplacement d'un ponceau en face du 1333, chemin d'Oka et profilage d'un fossé par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 5 625 \$ plus les taxes applicables
- 8.5 Remplacement de 2 ponceaux sur le rang Sainte-Germaine par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 18 220 \$ plus les taxes applicables
- 8.6 Remplacement d'un ponceau de 26 pieds de longueur, d'un diamètre de 18 pouces sur la rue de la Pinède par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc., au montant de 5 860 \$ plus les taxes applicables
- 8.7 Remplacement d'un ponceau de 30 mètres de longueur sur la rue de la Pinède par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 18 600 \$ plus les taxes applicables
- 8.8 Achat d'une pompe submersible pour l'arrosage du terrain de golf d'Oka, de l'entreprise Pompaction inc. au montant de 17 518 \$ plus les taxes applicables
- 8.9 Attribution d'un contrat à l'entreprise Donnacona Chrysler pour la fourniture de 2 camions de marque Dodge Ram 2017 au montant de 31 650 \$ chacun, incluant les équipements, plus les taxes applicables – Appel d'offres public 2017-9

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Remerciements dans le cadre de la Fête nationale
- 10.2 Mandat à Réseau Biblio des Laurentides pour la rédaction de l'étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour une nouvelle bibliothèque au coût de 548 \$ plus les taxes applicables
- 10.3 Mandat à Réseau Biblio des Laurentides pour effectuer l'entrée des données relatives au projet de bibliothèque dans le logiciel Diapason du ministère de la Culture et des Communications au coût de 476 \$ plus les taxes applicables
- 10.4 Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Réseau biblio des Laurentides

11. COMMUNICATIONS ET TOURISME

- 11.1 Rapport du service des communications et du tourisme

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2017
- 12.2 Dépôt du rapport 2016 du service de la sécurité incendie
- 12.3 Attribution d'un contrat à l'entreprise Bateaux Liberty inc. pour la fourniture d'un bateau de sauvetage au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres sur invitation 2017-13

13. AFFAIRES DU CONSEIL

- 13.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires – Messieurs Pascal Quevillon et Yannick Proulx
- 13.2 Inscription de 3 membres du Conseil municipal au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 850 \$ plus les taxes applicables, par personne
- 13.3 Appui à la demande de financement de la Maison de séjours Juliette-Huot au Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada

14. AUTRES SUJETS

- 14.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2002-29 sur la circulation et le stationnement et applicables par la Sûreté du Québec
- 14.2 Remerciements à la Municipalité de Saint-Joseph du Lac pour la signature d'un protocole d'entente permettant aux citoyens d'Oka d'accéder à la Bibliothèque municipale

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-07-207 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

Correspondance

1. TransCanada Pipelines

Mise à jour sur le projet Oléoduc Énergie Est - Lettre d'information informant des derniers développements récents et de sujets d'intérêt complémentaire pour les élus et les concitoyens

2. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Transmission d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations. Ce projet de décret vise à assurer l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables futures.

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 15.

Les questions posées concernent les items 4.1, 6.2 et 8.8 de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 18.

2017-07-208 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les factures payées au 30 juin 2017 au montant de 498 038,53 \$, les factures à payer au 30 juin 2017 au montant de 375 059,93 \$ et les salaires nets du 1^{er} au 30 juin 2017 (personnel et Conseil) au montant de 94 699,99 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2017-07-209 Adoption du Projet de règlement numéro 2017-170 décrétant un emprunt montant de 350 000 \$ relativement aux dépenses engendrées par les inondations 2017, d'une durée maximale de 5 ans

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Projet de règlement numéro 2017-170 décrétant un emprunt montant de 350 000 \$ relativement aux dépenses engendrées par les inondations 2017, d'une durée maximale de 5 ans.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du Projet de règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-170

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT MONTANT DE 350 000 \$
RELATIF AUX DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LES
INONDATIONS 2017 D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 5 ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka a été touchée par les inondations survenues au printemps 2017;

ATTENDU QUE les inondations ont engendré des dépenses supplémentaires à la Municipalité d'Oka et elles ont nécessité le déploiement de mesures d'urgence afin de répondre aux nombreux besoins des résidents riverains et des sinistrés;

ATTENDU QUE lesdites dépenses relèvent d'une situation considérée comme un cas de force majeure et que par conséquent, la Municipalité d'Oka n'a pu se conformer à la procédure précédant l'autorisation d'un règlement d'emprunt exigeant que les dépenses ne soient pas engagées par la Municipalité avant d'effectuer une demande d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka demande au MAMOT de tenir compte des circonstances exceptionnelles entourant cet événement et de lui accorder l'approbation de son règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka souhaite compenser les dépenses encourues par un emprunt de 350 000 \$ remboursable sur une période de cinq (5) années;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka a produit une demande d'aide financière conformément au Décret 495-2017 annonçant la création du *Programme d'aide financière spécifique aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec*;

ATTENDU QUE la subvention découlant du Programme d'aide financière sera affectée à l'emprunt de 350 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jean-Claude Guindon lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 juin 2017;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Claude Guindon
Appuyé par : le conseiller Yannick Proulx
et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 2017-170 décrétant un emprunt montant de 350 000 \$ relativement aux dépenses engendrées par les inondations 2017, d'une durée maximale de 5 ans et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2

Le Conseil de la Municipalité d'Oka décrète qu'un emprunt soit effectué afin de couvrir le paiement des dépenses engendrées pour la réalisation des mesures d'intervention et de rétablissement relatifs aux inondations survenues sur son territoire au printemps 2017, le tout tel qu'il appert de l'estimation préparée par la directrice des finances de la Municipalité d'Oka, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 350 000 \$ pour une période maximale de cinq ans (5 ans).

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, une compensation sur tous les logements et locaux commerciaux de la Municipalité d'Oka.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre de logements et de locaux commerciaux de la Municipalité d'Oka.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust,
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2017-07-210 Dépôt du rapport sur les inondations 2017

CONSIDÉRANT que certains secteurs de la Municipalité d'Oka ont été touchés par les inondations en mai 2017;

CONSIDÉRANT que ces événements ont occasionné des dépenses supplémentaires à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur ce sinistre a été conçu conformément à l'article 937 du Code municipal;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport sur les inondations 2017, daté du 22 juin 2017 et préparé par la directrice des finances, Madame Nadine Dufour et le directeur des services techniques, Monsieur Christian Leduc. Le tout, conformément aux dispositions de l'article 937 du Code municipal.

ADOPTÉE

2017-07-211 Rémunération du personnel électoral – Élections du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT qu'une élection régulière doit être tenue le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection doit veiller au bon déroulement de l'élection et, à cette fin, s'adjoindre le personnel jugé nécessaire, en assurer la formation et diriger leur travail (LERM 71);

CONSIDÉRANT que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la Municipalité, une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce (LERM 88);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les membres du personnel électoral (LERM 88);

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil adopte le tarif de rémunération proposé pour le personnel électoral tel qu'établi au tableau annexé « Rémunération du personnel électoral pour 2017 » pour l'élection régulière qui doit se tenir le 5 novembre 2017.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2017

Président d'élection	Si scrutin	3000
	Par acclamation	2500
Secrétaire d'élection	Si scrutin	2250
	Par acclamation	1750
PRIMO	Vote par anticipation	225
	Jour du scrutin	250
Scrutateur	Vote par anticipation (185 + 30)	215
	Jour du scrutin	215
	Vote itinérant	50
Secrétaire	Vote par anticipation (165 + 30)	195
	Jour du scrutin	195
	Vote itinérant	50
Président table de vérification	Vote par anticipation	140
	Jour du scrutin	140
Membre table de vérification	Vote par anticipation	140
	Jour du scrutin	140
Préposé à l'accueil	Jour du scrutin	140
Commission de révision	Président	600/800**
	Secrétaire	400/600**
	Membre	400/600**
	Agent réviseur	20/heure
Formation du personnel		30
Trésorier	Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un CIA	150
	Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti, par candidat	50
	Pour chaque rapport financier CIA	100
	Pour chaque rapport financier PA	300

Pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :	Pour chaque CIA	50
	Pour chaque candidat d'un PA	25

**** Variation en fonction du nombre de sessions**

ADOPTÉE

Rapport mensuel du service d'urbanisme

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport mensuel du service d'urbanisme

2017-07-212 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le 515, rang de l'Annonciation (lot 210 : matricule : 6039-57-7000) Construction d'une installation septique pour une cabane à sucre existante

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été déposée au service d'urbanisme le 8 juin 2017 pour la construction d'une installation septique pour une cabane à sucre existante;

CONSIDÉRANT que la demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion extraordinaire tenue le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux usages autorisés au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes 2005-01;

CONSIDÉRANT que le requérant est dûment enregistré au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en tant qu'exploitant agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement sur le zonage 2016-149;

CONSIDÉRANT que le requérant doit compléter une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et qu'il lui est exigé d'obtenir une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée en tenant compte des critères visés à l'article 62 Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1);

CONSIDÉRANT que la construction de l'installation septique doit s'effectuer sur le lot 210;

CONSIDÉRANT que le lot 210 est constitué de sols présentant de graves limitations qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales (4-MF). Le lot 210 est aussi constitué en grande partie de sols n'offrant aucune possibilité pour la culture ni pour le pâturage permanent (7-TP);

CONSIDÉRANT que le lot 210 offre un bon potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que le lot 210 n'inclut aucune culture;

CONSIDÉRANT que le lot 210 n'héberge aucune unité animale;

CONSIDÉRANT que le lot 210 est situé à environ 350 mètres d'une petite écurie;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de l'installation septique n'auront pas pour effet d'abattre des érables ni d'empiéter sur des terres en culture;

CONSIDÉRANT que la demande ne nuit pas à l'homogénéité de ce secteur agricole;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil appuie le dépôt de la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction d'une installation septique pour une cabane à sucre existante sise au 515, rang de l'Annonciation.

ADOPTÉE

2017-07-213 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale sont conformes aux Règlements de zonage 2016-149, de lotissement 2016-150 et de construction 2016-151;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

- ✓ 181, rue Notre-Dame (Parties de lot 66 et 66-A : matricule : 5835-65-8097) Démolition partielle et reconstruction du bâtiment principal;
- ✓ 183, rue des Anges (lots 70-1 et 70-2 : matricule : 5835-64-3495) Rénovation extérieure du bâtiment principal;

ADOPTÉE

2017-07-214 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 106, rue des Pèlerins (lot 388-46 : matricule : 5936-69-2740) Nouvelle construction unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service de l'urbanisme le 29 juin 2017 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 5 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage 2016-149, de lotissement 2016-150 et de construction 2016-151;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont presque complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 106, rue des Pèlerins (lot 388-46) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée, et ce, conditionnellement à ce que les plans finaux pour construction soient remis.

ADOPTÉE

2017-07-215 Octroi d'un contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc Optimiste au montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite sécuriser les parcours qu'empruntent les écoliers marcheurs de l'école des Pins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite planifier et réaliser des aménagements sécuritaires par la mise en place de corridors scolaires;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc Optimiste au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier dans le parc Optimiste au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-07-216 Octroi d'un contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier au bout de la rue Picquet au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite procéder à l'aménagement du sentier piétonnier situé au bout de la rue Picquet;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier au bout de la rue Picquet au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Casabella pour l'aménagement d'un sentier piétonnier au bout de la rue Picquet au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-07-217 Octroi d'un mandat à la firme BSA Groupe Conseil pour la réalisation des plans, devis et surveillance chantier pour l'aménagement de trottoirs et d'égout pluvial pour le projet des corridors scolaires au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite sécuriser les parcours qu'empruntent les écoliers marcheurs de l'école des Pins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite planifier et réaliser des aménagements sécuritaires par la mise en place de corridors scolaires;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la firme BSA Groupe Conseil pour la réalisation des plans, devis et surveillance chantier pour l'aménagement de trottoirs et d'égout pluvial pour le projet des corridors scolaires au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie un mandat à la firme BSA Groupe Conseil pour la réalisation des plans, devis et surveillance chantier pour l'aménagement de trottoirs et d'égout pluvial pour le projet des corridors scolaires au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-07-218 Octroi d'un mandat à la firme Voyou, performance créative, pour la réalisation d'outils de communication pour l'implantation de la collecte des résidus organiques au montant de 5 600 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite implanter la collecte des résidus organiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite fournir aux citoyens des outils de communications pour les aider à participer au nouveau service de collecte des résidus organiques;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de la firme Voyou, performance créative, pour la réalisation d'outils de communication pour

l'implantation de la collecte des résidus organiques au montant de 5 600 \$, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie un mandat à la firme Voyou, performance créative, pour la réalisation d'outils de communication pour l'implantation de la collecte des résidus organiques au montant de 5 600 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-07-219 Fourniture et installation de 4 caméras de surveillance au chalet du parc Optimiste par Alarmes Bigras inc. au montant de 2 932 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le vandalisme à répétition dont est victime le chalet du parc Optimiste fraîchement rénové;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Alarmes Bigras inc. pour la fourniture et l'installation de quatre caméras au chalet du parc Optimiste;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Alarmes Bigras inc. pour la fourniture et l'installation de 4 caméras de surveillance, dont 2 à l'extérieur et 2 à l'intérieur, au coût de 2 932 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2017-07-220 Fourniture et installation de 4 nouvelles lumières extérieures pour le chalet du parc Optimiste par l'entreprise Pominville Électrique inc. au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le vandalisme à répétition dont est victime le chalet du parc Optimiste fraîchement rénové;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Pominville électrique inc. pour la fourniture de 4 nouvelles lumières murales au chalet du parc Optimiste;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de Pominville électrique inc. pour la fourniture et l'installation de 4 nouvelles lumières extérieures au chalet du parc Optimiste, au coût de 2 250 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2017-07-221 Installation d'un ponceau en face du 2051, chemin d'Oka par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 3 380 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'installation d'un ponceau afin d'accéder à la borne-fontaine située en face du 2051, chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Excavations Denis Dagenais inc. pour l'installation du ponceau;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement dudit ponceau est inclus dans la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour l'installation d'un ponceau afin d'accéder à la borne-fontaine située en face du 2051, chemin d'Oka, au coût de 3 380 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense est incluse dans la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2017-07-222 Remplacement d'un ponceau en face du 1333, chemin d'Oka et profilage d'un fossé par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 5 625 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement du ponceau au 1333, chemin d'Oka;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement du ponceau d'une longueur de 23 pieds et le profilage d'une section de fossé d'une longueur de 250 pieds;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour la réalisation des travaux nécessaires au remplacement du ponceau en face du 1333, chemin d'Oka, et le profilage d'un fossé au coût de 5 625 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée aux activités d'investissements.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2017-07-223 Remplacement de 2 ponceaux sur le rang Sainte-Germaine par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 18 220 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement de 2 ponceaux sur le rang Sainte-Germaine en prévision des travaux de pavage à venir, dont un d'une longueur de 12 mètres, d'un diamètre de 750 mm et le deuxième d'une longueur de 12 mètres et d'un diamètre de 1050 mm;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement du ponceau d'une longueur de 12 mètres, d'un diamètre de 750 mm au montant de 7 570 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement du ponceau d'une longueur de 12 mètres et d'un diamètre de 1050 mm au montant de 10 650 \$;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte les soumissions reçues par Excavation Denis Dagenais inc. datées du 14 mai 2017 pour la réalisation des travaux nécessaires au remplacement des ponceaux sur le rang Sainte-Germaine, au coût de 18 220 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée aux activités d'investissements.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2017-07-224 Remplacement d'un ponceau de 26 pieds de longueur, d'un diamètre de 18 pouces sur la rue de la Pinède par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc., au montant de 5 860 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'un ponceau de 26 pieds de longueur, d'un diamètre de 18 pouces sur la rue de la Pinède;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement du ponceau;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau de 26 pieds de long sur la rue de la Pinède, au coût de 5 860 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée aux activités d'investissements.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2017-07-225 Remplacement d'un ponceau de 30 mètres de longueur sur la rue de la Pinède par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. au montant de 18 600 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement d'un ponceau de 30 mètres sur la rue de la Pinède;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour le remplacement du ponceau;

CONSIDÉRANT que le projet de remplacement dudit ponceau est inclus dans la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau d'une longueur de 30 mètres, d'un diamètre de 1200 mm sur la rue de la Pinède, au coût de 18 600 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense est incluse dans la programmation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au contremaître de la voirie, M. Sébastien Faquet.

ADOPTÉE

2017-07-226 Achat d'une pompe submersible pour l'arrosage du terrain de golf d'Oka, de l'entreprise Pompacktion inc. au montant de 17 518 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le bris de la pompe pour arroser le terrain de golf d'Oka;

CONSIDÉRANT que cette pompe est la propriété de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que cette pompe est essentielle aux bonnes opérations du golf, que cette pompe utilise de l'eau non potable et est installée à l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'arrosage à l'eau potable n'est pas une solution envisageable;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Pompacktion pour l'achat de la pompe et du contrôleur de pompe devant servir à l'arrosage du terrain de golf d'Oka, au montant de 17 518 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée aux activités d'investissement.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2017-07-227 Attribution d'un contrat à l'entreprise Donnacona Chrysler pour la fourniture de 2 camions de marque Dodge Ram 2017 au montant de 63 300 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres public 2017-9

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement des camions GMC Sierra 2004 et du Chevrolet 2001 du service de la voirie;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-147 autorisant le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour l'achat de deux camions neufs;

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres public 2017-9 sur le site électronique SEAO, le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT que seule, l'entreprise Donnacona Chrysler, a présenté une soumission le 22 juin 2017 avant 11 h;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques à l'effet d'attribuer le contrat de fourniture et livraison de deux camions Dodge Ram 2017, à l'entreprise Donnacona Chrysler au montant de 63 300 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de Donnacona Chrysler au montant de 63 300 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture et livraison de deux camions Dodge Ram 2017 selon les exigences et dispositions spécifiées au devis d'appel d'offres public 2017-9.

QUE cette dépense soit soustraite de l'emprunt parapluie visé par le Règlement d'emprunt numéro 2017-162 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants, au poste budgétaire 23.02.014.000.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, Monsieur Christian Leduc.

ADOPTÉE

Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

2017-07-228 Remerciements dans le cadre de la Fête nationale

Il est proposé par le maire Pascal Quevillon et résolu unanimement

QUE ce Conseil félicite chaleureusement la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture, Mme Patricia Parenteau, les employés du service de la voirie, les organismes, les bénévoles et les commanditaires pour l'excellent travail accompli et leur implication dans le cadre des festivités de la Fête nationale.

ADOPTÉE

2017-07-229 Mandat à Réseau Biblio des Laurentides pour la rédaction de l'étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour une nouvelle bibliothèque au coût de 548 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite réaliser son projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Réseau Biblio des Laurentides pour la rédaction d'une étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la rédaction de l'étude d'avant-projet ou étude d'opportunité est nécessaire au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations, via le logiciel Diapason du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil mandate l'organisme Réseau Biblio des Laurentides pour la rédaction d'une étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour la bibliothèque au coût de 548 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service datée du 28 juin 2017.

ADOPTÉE

2017-07-230 Mandat à Réseau Biblio des Laurentides pour effectuer l'entrée des données relatives au projet de bibliothèque dans le logiciel Diapason du ministère de la Culture et des Communications au coût de 476 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite réaliser son projet de relocalisation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Réseau Biblio des Laurentides pour la rédaction d'une étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que l'entrée de la totalité des données relatives au projet de bibliothèque sera effectuée par une bibliothécaire au tarif horaire de 68 \$ pour une journée de 7 heures, dans le logiciel Diapason du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil mandate l'organisme Réseau Biblio des Laurentides pour effectuer l'entrée des données relatives au projet de bibliothèque dans le logiciel Diapason du ministère de la Culture et des Communications au coût de 476 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service datée du 28 juin 2017.

ADOPTÉE

2017-07-231 Nomination d'un représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Réseau Biblio des Laurentides

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est affiliée à Réseau Biblio des Laurentides;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un représentant municipal auprès de Réseau Biblio des Laurentides;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil désigne Monsieur Yannick Proulx, conseiller municipal, à agir à titre de représentant de la Municipalité d'Oka auprès de Réseau Biblio des Laurentides.

ADOPTÉE

Rapport mensuel du service des communications et du tourisme

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport mensuel du service des communications et du tourisme

Rapport du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2017

Aucun rapport n'a été commenté.

2017-07-232 Dépôt du rapport annuel 2016 du service de la sécurité incendie

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2016 du service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

2017-07-233 Attribution d'un contrat à l'entreprise Bateaux Liberty inc. pour la fourniture d'un bateau de sauvetage au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables – Appel d'offres sur invitation 2017-13

CONSIDÉRANT la résolution 2017-04-121 autorisant le directeur du service de la sécurité incendie à recourir à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un bateau de sauvetage neuf ou usagé;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres sur invitation 2017-13 a été transmis à trois (3) entreprises et que deux (2) entreprises ont présenté une soumission lors de l'ouverture des soumissions le 22 juin 2017 avant 11 h 15;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie en date du 23 juin 2017 à l'effet de retenir la soumission de l'entreprise Bateaux Liberty inc. pour la fourniture d'un bateau de sauvetage;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Bateaux Liberty inc. pour la fourniture d'un bateau de sauvetage neuf de l'année 2014, d'une longueur de 22 pieds, au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables. Le tout conformément au devis d'appel d'offres sur invitation 2017-13.

QUE cette dépense soit compensée par l'emprunt visé par le Règlement numéro 2017-162 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants, au poste budgétaire 23 03008 000.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

2017-07-234 Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 358 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*, Messieurs Pascal Quevillon et Yannick Proulx ont déposé devant le Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Messieurs Pascal Quevillon et de Yannick Proulx.

ADOPTÉE

2017-07-235 Inscription de 3 membres du Conseil municipal au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 850 \$ plus les taxes applicables, par personne

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'inscription de la conseillère municipale, Mme Joëlle Larente, Monsieur le Maire, Pascal Quevillon, et monsieur le conseiller municipal Jean-François Girard, au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017 à Québec.

QUE ce Conseil autorise un montant maximal de 850 \$ pour chaque participant au Congrès, incluant les frais de séjour, l'hébergement et les repas pour toute la durée du séjour.

ADOPTÉE

2017-07-236 Appui à la demande de financement de la Maison de séjours Juliette-Huot au Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada

CONSIDÉRANT que l'organisme la Maison Juliette-Huot des Petits-Frères a formulé une demande de financement à Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour l'obtention d'un soutien financier relativement à la mise aux normes de certaines composantes de la propriété afin que les aînés puissent bénéficier d'installations sécuritaires et confortables lors de leurs séjours;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite appuyer la Maison Juliette-Huot des Petits-Frères dans sa démarche;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil appuie l'organisme la Maison Juliette-Huot des Petits-Frères dans sa démarche auprès d'Emploi et Développement social Canada – Fonds pour l'accessibilité, et ne s'oppose pas à la réalisation des travaux de mise aux normes de la propriété.

QUE ce Conseil autorise la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer une lettre d'appui à la demande de la Maison Juliette-Huot des Petits-Frères, adressée Emploi et Développement social Canada dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité.

ADOPTÉE

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 2002-29 sur la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

2017-07-237 Remerciements à la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour la signature d'un protocole d'entente permettant aux citoyens d'Oka d'accéder à la Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les inondations survenues en mai dernier ont causé des dommages à la Bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et la Municipalité d'Oka en juin dernier permettant aux citoyens d'Oka d'avoir accès à la Bibliothèque municipale de Saint-Joseph-du-Lac;

Il est proposé par le maire Pascal Quevillon et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil remercie sincèrement la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour la réalisation d'une entente afin de permettre aux citoyens d'Oka d'accéder à la bibliothèque municipale de Saint-Joseph-du-Lac et lui témoigne sa reconnaissance pour son aide et son support afin que la Municipalité d'Oka puisse maintenir ce service malgré les événements survenus en mai dernier.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 40.

Les questions posées portent relativement sur l'entente avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'utilisation de la bibliothèque municipale, sur une demande d'un point de chute à Oka permettant le transit des livres empruntés par les abonnés d'Oka à la bibliothèque municipale de Saint-Joseph-du-Lac, sur le dossier de l'eau potable, sur le dossier de la Corporation de l'Abbaye d'Oka, sur le nombre de permis émis, sur les accotements des rangs Sainte-Sophie et Sainte-Germaine, sur le nettoyage des fossés, sur la circulation des gros camions sur les rangs, sur le dossier du pipeline et sur le dossier des laboratoires de Chalk River.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 18.

2017-07-238 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyé par le conseiller Luc Lemire et résolu à l'unanimité

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire